

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01363

Numéro SIREN : 812 113 405

Nom ou dénomination : 2K - Impex

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2021 sous le numéro de dépôt 262

2K-IMPEX
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 37C rue des Vignes
67205 OBERHAUSBERGEN
812113405 RCS STRASBOURG

RELEVÉ DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 21 OCTOBRE 2020

Les soussignés :

Monsieur Philippe KNITTEL, détenteur de huit actions

Monsieur Marco KÜTTEL, détenteur de huit actions.

Monsieur Gerardino FIERRO, détenteur de deux actions.

Monsieur Eric WENZ, détenteur d'une action.

Monsieur Yves KIEHL, détenteur d'une action.

Seuls associés de la Société 2K-IMPEX ont conformément aux dispositions légales et de l'article 23 des statuts pris les décisions unanimes suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société,
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs,

PREMIERE DECISION

Les associés, décident à l'unanimité, de la dissolution anticipée de la société à compter du 21 octobre 2020 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la liquidation sera fixé au siège social : 37C rue des Vignes 67205 OBERHAUSBERGEN.

DEUXIEME DECISION

Les associés, décident à l'unanimité, de nommer en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation,

Monsieur Philippe KNITTEL, demeurant 7 rue Schumann 67810 HOLTZHEIM.

Les fonctions de Monsieur Marco KÜTTEL, Président prennent fin à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé devra réunir les associés dans les six mois de la date de ce jour, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la Société sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

pk
ew /k
GF /k

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Il est expressément autorisé à conclure la convention constatant la rupture amiable du bail commercial conclu entre la société et la SCI L2M2V portant rupture anticipée dudit bail commercial assorti de l'abandon, au profit de la SCI L2M2V, du dépôt de garantie, à titre d'indemnisation.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu de réunir les associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

Le présent acte sous seing privé, constatant la décision unanime des associés en date du 21 octobre 2020 sera mentionné sur le registre des délibérations tenue au siège social de la Société et signé par tous les associés.

Fait et passé en autant d'exemplaires que nécessaires en vue de réaliser les formalités requises.

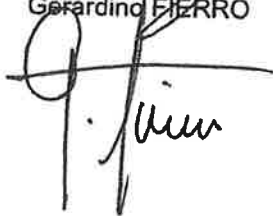
Bon pour acceptation du mandat de
Liquidateur Philippe KNITTEL



Eric WENZ



Gerardine FIERRO



Marco KÜTTEL



Yves KIEHL

